



LA FCPE EN HAUTE-GARONNE,

c'est plus de 15 000 familles adhérentes et plus de 230 associations locales à votre écoute, qui vous représentent dans l'ensemble des instances locales, départementales, régionales et nationales.

REDONNONS LA PRIORITÉ À L'ÉCOLE :

- > L'enfant au centre des préoccupations de la communauté éducative ;
- > L'égalité des droits pour tous les élèves ;
- > La gratuité effective de toute la scolarité ;
- > La baisse des effectifs à 25 élèves par classe ;
- > La scolarisation des enfants à partir de 2 ans lorsque les parents le souhaitent ;
- > Le respect des rythmes de l'enfant ;
- > La continuité du service d'éducation avec le remplacement des enseignants absents ;
- > Des enseignants formés ;
- > Un cadre d'enseignement à l'écoute des élèves : une pause méridienne de 1 h 30, la présence de personnel non enseignant en nombre suffisant dans les établissements (médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales) ;
- > Un lycée accessible au plus grand nombre ;
- > Des personnels et des moyens matériels adaptés à la scolarisation ou à la formation des élèves en situation de handicap.

FCPE 31 - CDPE HAUTE-GARONNE

100, avenue Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE - Tél. : 05 34 40 57 70

Mail : contact@fcpe31.org - Site : www.fcpe31.org

Blog : <http://ambition-ecole-31.over-blog.com>

Horaires d'ouverture : lundi et Jeudi de 14 h à 18 h 30, mardi de 9 h à 18 h 30, mercredi et Vendredi de 9 h à 16 h



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant. (6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois, des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 13 € par an.

© PICTURE-FACTORY - FOTOLIA - ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT
NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT
ADRESSE

PRÉNOM

CODE POSTAL
TEL. VILLE

TEL. PORTABLE

E-MAIL

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM

NE(E) LE

COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE
POUR LA RENTRÉE

NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE
POUR LA RENTRÉE

CLASSE



MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

BULLETIN
À RENVoyer
À LA FCPE LOCALE
(ou à défaut à la FCPE
départementale),
ACCOMPAGNÉ DE
VOTRE RÉGLEMENT

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

Adhésion annuelle

(Revue des Parents incluse 3,35 € facultative) (2)

Adhésion de soutien 30,00 €

ou
 Adhésion de base 18,00 €

(14,65 € Adhésion + 3,35 € Revue des parents)

J'ai déjà adhéré auprès du conseil local de
(préciser lequel) :

Abonnement à la lettre La Famille et l'École (facultatif) 13,00 €

TOTAL ADHÉSION * ABONNEMENT €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ

Recevoir la newsletter de la FCPE.

Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :

Nom de l'établissement :

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège-lycée, LP).

Nom de l'établissement :

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr - email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique



BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > 65 000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > 310 000 adhérents qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

- > **défendre** l'École publique, laïque et gratuite,
- > **promouvoir** un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > **être** des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

- > **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > **le droit** à l'expression des jeunes,
- > **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10 > Une pédagogie active et non répressive
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents



L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif>

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est **se donner les moyens d'agir collectivement** pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de **se former** et de **s'informer** sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société. C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents. C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).
Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !



Vivre mieux à l'École pour bien apprendre

PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE ▾

© PAVEL LUBESKYY - FOTOLIA

© MIZZI - FOTOLIA - CONCESSION ET RÉALISATION GRAPHIQUE - JUSTITHA MAJOR, ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014



L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez vite sur www.mae.fr